

ABONNEMENT OPTILE RENTREE 2024-2025

INSCRIPTION OPTILE

Les cartes Optile sont pour les établissements cités ci-dessous :

- Collège Maurice Ravel de Montfort-l'Amaury
- Collège Notre Dame du Bel Air de Montfort-l'Amaury
- Collège François Rabelais de Beynes
- Collège St-Simon de Jouars-Pontchartrain
- Lycée Jean Monnet de La Queue-lez-Yvelines
- Lycée Viollet-le-Duc de Villiers-St-Frédéric

Les conditions d'éligibilité de la carte OPTILE :

- Avoir au moins de 21 ans au 1^{er} septembre
- Résider en Ile-de-France
- Être externe ou demi-pensionnaire
- Être scolarisé dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat du 1^{er} et 2^{ème} degré ou en CPA
- Être scolarisé à plus de 3km de son domicile
- Distance domicile -> Etablissement scolaire (moins de 7.5km)

Chaque dossier fera l'objet d'une demande d'autorisation à Ile-de-France-Mobilités.

Pour la constitution du dossier les éléments cités ci-dessous sont requis :

- Le dossier Optile complété (devra préciser la classe fréquentée par l'élève- être tamponné par l'établissement scolaire si possible -signé par les parents de l'élève),
- Un chèque de **219€ pour les sections 2** et **292.40€ pour les sections 3** à l'ordre de Transdev.

Il n'est pas utile de joindre une photo, elle sera à coller par vos soins dès réception de la carte.

Tous ces éléments sont à envoyer :

- Par courrier à l'adresse suivante : 3 route de Bû, Zac de la Prévôté Houdan 78550

La carte sera valable sur une seule ligne de transport sur le trajet Domicile /Etablissement scolaire uniquement les jours scolaires.

Depuis la rentrée scolaire 2021, la carte Optile n'est plus accompagnée d'un coupon magnétique. Celle-ci devra être présentée à chaque montée à bord du véhicule au conducteur.

Pour toutes interrogations ou demandes, vous avez la possibilité de nous écrire par mail à l'adresse suivante : **scolaires.csy@transdev.com**.

ATTENTION :

La perte de la carte devra faire l'objet d'une demande de duplicata qui sera facturée 18€.